

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 9 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 13 Votants : 15 Procurations : 2 Absents : 0

Date de convocation : 03 juillet 2026

Date d'affichage : 03 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Magali COULET, Maire.

Etaient présents : Magali COULET, Éric SAQUET, Célia VILLARET, Robin SAQUET, Myriam FABRE, Yves BONNEFOUS, Nicolas BOYER LUCHE, Cyrille DURAND-FONTANEL, Antoine FABRY, Christian JULIAN, Sylvie LARRAZ, Evelyne MICHELLON, Audrey SOUYRIS.

Etaient représentés : Régine BOUSQUIÉ par Myriam FABRE, Sylvie SEMPÉRÉ par Sylvie LARRAZ.

Objet : Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Aveyron (autorisant le recrutement d'agents contractuels de droit public)

Délibération n° 2026-98

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal de la création d'un service de remplacement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron, conformément à l'article à l'article L452-44 du code général de la fonction publique ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents.

Ce service composé d'une équipe d'agents contractuels de droit public formés ou expérimentés pourra intervenir :

- en cas :
 - De congé de maladie
 - Congé maternité, congé parental
 - Congés des fonctionnaires
- pour un besoin occasionnel ou saisonnier.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'affectation doit être signée entre la Collectivité et le Centre de Gestion.

Où cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les termes de la convention d'affectation avec le Centre de Gestion de l'Aveyron
- **Autorise** Madame la Maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

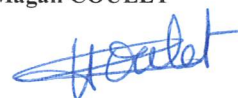
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Myriam FABRE



Fait à NANT, le 9 juillet 2026.

La Maire,
Magali COULET



Transmis au représentant de l'Etat le : 10 JUIL. 2026
Publié le : 10 JUIL. 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>